la Madeleine, No. 3, il se porte à ravir ; il s'est montré dans le magasin de musique de M. Trouperas, parlant beaucoup pour échapper aux questions, et demandant des nouvelles de leur santé à chacun, s'informant de ses intentions musicales. On doute qu'il commente à de nouveaux travaux, et l'on se rappelle trop bien, qu'à ceux qui lui demandaient des partitions, il envoyait d'Italie un saucisson de Bologne, roulé dans un papier de musique. E. B.

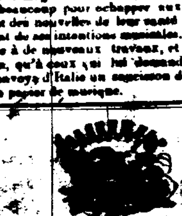

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1843.

A une assemblée composée des comités réunis des trois municipalités, tenue ce jour dans la salle du conseil de la première municipalité à l'effet de prendre les arrangemens nécessaires pour la célébration de l'anniversaire du 4 de juillet, le programme et les arrangemens suivans ont été adoptés pour honorer le jour qui vit naître notre glorieuse Indépendance Nationale, et sa publication a été ordonnée pour l'information des citoyens.

Une procession se formera en face de la maison d'Etat sur la rue du Canal, à huit heures du matin, sous la direction de M. E. D. Peire, grand maréchal du jour, assisté de MM. S. W. Waters, D. H. Twogood, M. Musson, A. S. Lewis, major Rainey, Sidney [illegible], L. A. Ferrière, Victor Casse, Victor Labatut, George Bedford, Glendy Burke, John Culbertson, Louis Leblanc, J. B. Holden, J. R. Viemo, Jules Lavergne, Docteur Luzenberg, Eugène Lasère, Charles Urquhart et Félix Labatut.

PROGRAMME.

Le Grand maréchal.
Légion de la Louisiane.
Le Gouverneur et sa suite.
L'orateur du jour.
Le major Général et sa suite.
Les officiers et soldats de la révolution.
Les Vétérans de 1814 et 15.
Les Officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis.
Le Révérend Clergé.
Les Marguilliers des différentes églises.
Le Comité d'arrangement.
Les Orateurs du jour.
Le Maire, les Recorders et Aldermen des municipalités.
Le Collecteur du port, l'officier naval, le surveillant et les officiers de la Douane.
Les Juges de la Cour Suprême.
Les Juges des cours Criminelle, District, Paroisse, Commerce et Cité.
Les Juges associés de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
Les Shérifs des différentes cours.
Le Marshal de la Cité et ses députés.
Les Consuls étrangers.
L'Avocat général et l'avocat de District.
Les Membres du barreau.
Les Membres du Jury de Police.
Le Bureau d'examinateurs et les membres de la Société Médicale.
Les notaires publics.
Les Capitaines et les Gardiens du port.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur.
La Société des artisans de la Nouvelle Orléans.
La Société des artisans américains de bienfaisance.
Le Grand-Maître de la Grande-Loge.
Les Vénérables et Membres des différentes Loges.
La Société des Odd Fellows.
La Société Hébraïque.
Les membres des Compagnies de Pompes à Incendies, exempts celles de service.
Les Compagnies de Pompes à Incendies.

L'Asyle des Orphelins.
L'Asyle des Orphelins, de la rue Poydras.
L'Asyle catholique des Orphelins.
L'Asyle des Orphelines.
Les Professeurs des Ecoles Publiques des trois Municipalités, dans leur ordre respectif et leurs élèves.
La Société de Tempérance de Washington.
La Société de Tempérance de St. Patrick.
Les Citoyens en général et les Etrangers.
Le Brigadier-Général et sa suite de la Milice de la Louisiane.
Les Volontaires de la Louisiane.
Le Bataillon Washington.

ORDRE DE LA PROCESSION.

Lorsque la Procession sera formée, elle partira de la Maison d'Etat par la rue du Canal, jusqu'à la rue du Camp, de ladite rue du Camp jusqu'à la rue Girod, de la rue Girod jusqu'à la rue St-Charles, de la rue St-Charles jusqu'à la rue Royale, de la rue Royale jusqu'à la rue Casacalvo, de la rue Casacalvo jusqu'à la Place Washington, de là elle suivra la Promenade des Champs Elysées jusqu'à la rue Moreau, de la rue Moreau jusqu'à la rue Condé, et par la rue Condé se rendra sur la Place d'Armes, où sera lue la déclaration d'Indépendance par M. Randall Hunt, et un discours sera prononcé par M. Roselius. Le discours prononcé, la Procession se dispersera.

Les Officiers, Associations et autres désignés dans le Programme du jour, sont respectueusement invités à s'assembler rue du Canal, en face de la Maison d'Etat, à huit heures moins un quart du matin, et tous les Citoyens et Etrangers qui se trouveront alors en ville, sont invités à se joindre à la Procession et à s'unir pour célébrer l'anniversaire de notre existence nationale.

Vive à jamais la République !

Par ordre du Comité.
JAMES H. CALDWELL, Président.
Z. LATOUR, Secrétaire.
Approuvé, WM. FRERET, Maire.
1 juillet

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi soir, 30 juin 1843.

Les affaires ont été de peu d'importance ces trois derniers jours. La morte saison gagne rapidement.

Le fleuve est à 11 pieds 3 pouces au dessus de la marque ordinaire des basses eaux, et ne monte plus. Le temps a été très chaud, mais néanmoins favorable aux affaires du dehors.

COTON.—Arrivé depuis le 23 du courant, de Louisiane et Mississippi, 3 063 balles; Tennessee et North Alabama, 613, Arkansas 191; ensemble 4,870 balles. Expédié dans le même temps pour le Hâvre, 973 balles, Amsterdam 260, Anvers 63, Brême 16, la Havane 425, Boston 434, ensemble 2,269. Ce qui augmente le stock de 2,601 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 40,318 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. Stock en main,		4,726
Reçu ces trois dern. jours	4,870	
Antérieurement	1,0[illegible]	1,0[illegible]
		1,0[illegible]
Expédié ces trois dern. jours	2,269	
Antérieurement	1,0[illegible]	1,0[illegible]
Stock en mains ce soir 30 juin		40,318

Les dernières nouvelles reçues d'Europe ont apporté le plus grand calme sur le marché au coton, les ventes de ces trois derniers jours ont été très limitées, elles n'excèdent pas 900 balles, savoir: 900 mercredi, 700 hier et 300 aujourd'hui, contre 4000 balles reçues. Ce chiffre d'arrivages est très rare pour la saison. Quoique le marché soit dur à la vente, il n'est survenu aucun changement dans les prix, et nous laissons subsister nos cotes comme suit:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	4 3/4 à 4 1/2
Ordinaire,	5 3/4 à 5
Bon ordinaire,	6 3/4 à 7 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	8 à 8 1/4
Petit courant et courant,	9 à 9 1/2
Bon courant,	10 à 10

Tennessee et North Alabama,

Ordinaire et bas,	[illegible]
Ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire et petit courant,	[illegible]
Petit courant et courant,	[illegible]
Bon courant,	[illegible]

TABAC.—A notre dernière revue nous disions que les affaires étaient très importantes sur le marché, depuis lors cette importance s'est encore accrue à cause du désir de porter manifesté par les détenteurs, les prix sont en conséquence moins fermes et ont même fléchi en quelque circonstance, cette baisse cependant n'est pas générale et nous changeons seulement les derniers chiffres de quelques descriptions. Les ventes de ces trois derniers jours ont été de 1,400 boucauts, parmi lesquels nous signalons les transactions suivantes: [illegible]

Arrivé depuis le 27 du courant 902 boucauts; expédié dans le même espace de temps: pour Cowes 661, Anvers 850, Hâvre 664, Marseilles 1,158, Bordeaux 77, Amsterdam 587, Brême 260, Gibraltar 302, Boston 101, Balize 1. Ensemble, 4,061 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1842—Septembre 1, Stock en main		2,258
Reçu ces trois dern. jours	902	
Antérieurement	23,7[illegible]	24,600
		26,860
Expédié ces trois dern. jours	4,061	
Antérieurement	[illegible]	[illegible]
Stock en mains ce soir 30 juin		21,79[illegible]

SUCRE.—Depuis notre revue du mardi dernier, la demande de sucre a été très bonne. Les ventes se sont élevées à environ 600 boucauts prix presque tous pour l'Ouest. [illegible]

MELASSE.—L'activité que nous signalions sur le marché à notre dernière revue a continué depuis lors, et le stock étant très réduit et presque entièrement, de secondes mains, nous cotons aujourd'hui de 19 à 22 les barils de chêne et de cyprès.

FARINE.—Le marché est toujours dans le même état de stagnation. La demande n'a lieu que pour le détail à l'exception de quelques rares demandes pour les ports du Golfe.—Les prix sont peu fermes. Les ventes de Ohio superfine, ont eu lieu à $4 1/2. Nous cotons cette description à $4 75, St. Louis, $4 75 à $5.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les transactions en provisions ont été très limitées, mais les stocks étant peu élevés, les prix sont bien soutenus. [illegible]

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Toile du Kentucky, 13 à 15 comptant, 14 à 15 à terme; de l'Inde 12 à 13 suivant la qualité et les conditions. Corde du Kentucky 6 1/2 à 6. En bonne demande pour la saison.

WHISKEY.—Rectifié de 18 1/2 à 19 cents par gallon. Pas de commun sur le marché.

BLANC DE BALEINE.—En demande limitée.—Le stock diminue journellement. Nous cotons Nantucket 26, New Bedford 25.

CAFE.—Nous n'avons aucun changement à signaler. [illegible]

[illegible]

CHANGE.—La demande s'est améliorée, le taux sur tous les points à maintenant plus de fermeté, nous cotons aujourd'hui comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	7 à 8	p. cz. prime.
France,	5 35 à 5 40	
New-York, 60 jours de vue	1 1/2 à 2 1/2	p. c. d'esc.
Chèques à vue,	pair à 1/2	prime
Philadelphie 60 jours de vue	[illegible]	p. c. d'esc.
Do à vue	pair à 1/2	p. c. prime
Boston 60 jours	[illegible]	p. c. esc.

FRET.—Le fret est ferme. [illegible]

FRET.

Coton pour Liverpool,	[illegible]
Do de Havre,	[illegible]
Do de New York,	[illegible]
Do de Boston,	[illegible]
[illegible] pour Cowes,	[illegible]
Do de Londres directement,	[illegible]
Do de New York,	[illegible]
Do de Boston,	[illegible]
Do de Philadelphie,	[illegible]

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.	
Coupons de $1000	pair à 1 p. et 2 p. prime.
do 500	pair à 1 do
do 50 et 100	pair à 1 do
Billets de la Banque Consolidée	27 à 27 p. c. escompte
do Commerce	11 à 12 do
do Canal	21 à 22 do
do Améliorations	65 à 66 d.
do Atchafalaya	80 à 82 do
do Exchange	60 à 61 do
do Orléans	30 à 35 do
do de la 1re Municipalité	7 à 9 do
do 2de do	[illegible]
do 3me do	62 à 65 do
do Alabama	16 à 18 do
do Kentucky	pair à 1 p. cent do
do Tennessee	1 à 2 do
do Ohio	1 à 2 do
do Illinois	60 à 65 do
do Indiana	3 à 5 do

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Herman, Allyn, Amsterdam, Brustlein, Köpp & Co
Barque Swan, Snell, Philadelphie, Herred, Darling & Co.
Brick Agnes, Hunt, Gibraltar, J Alexander
Goel. Rebecca, Sawyer, Balize, Honduras, Bridge & Brother

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Dinsey, des passes.
Bateau de remorque Panther, Davis, des Passes.
Star, Boston,
Navire Saxon, Rogers, de Liverpool
Navire Neptune, Peach, de Liverpool
Navire Alabama, Bunker, New-York
Navire Tennessee, Wise, de Glasgow
Goelette Watchman, Murray, Matamoros
Goel. Commerce, Parsons, de Kingston, Ja.
Steamer Champlain, Freligh, St. Louis.
do Republic, Johnson, Pittsburg.
do Brilliant, Hiatt, de Bayou Sara.
do Yazoo, Mead, de Vicksburg
do Feliciana, Russell, Louisville.
do John H Bills, Claiborne, Hurricane Bluff.
do Gov. Bramhall, Elliott, Bowling Green.

Nous sommes invités à appeler l'attention du public sur la vente de propriété très grande valeur, rue Jackson, à Lafayette, laquelle aura lieu aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, par J. A. Beard & Richardson, pour le Shérif de la paroisse de Jefferson. La vente est positive et les conditions avantageuses. 1 juillet

Décédé hier vers deux heures de l'après-midi, M. JOSEPH GIORDANO, natif de Gênes. Ses amis et ceux de sa famille sont invités à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures P. M.
Le convoi partira de son domicile, rue du Maine, No. 30.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 77 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 38 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 3 juillet prochain.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 48 onces. WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1843.

CANDIDATS.

CANDIDAT
Pour Sénateur de la Paroisse Jefferson
F. FAUSTIN FORTIER.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Succession de Maria Ann Riebolt.—Paroisse de Jefferson.—George Mayer est venu en Cour et y a enregistré sa pétition, demandant à être nommé exécuteur testamentaire dudit dernier testament de Mme. Maria Ann Riebolt, et à moins d'opposition faite à cette pétition dans les dix jours, des lettres seront émises en faveur du pétitionnaire.
Par ordre de la Cour.—29 juin 1843.
1 juillet—3 à 10 PERSIFOR F. SMITH, juge

AVIS.

UNE assemblée des actionnaires de la compagnie d'Assurance maritime et contre l'incendie, de l'Etat de la Louisiane, sera tenue au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, le vendredi 14 du courant, à onze heures A.M. à l'effet de délibérer sur des affaires d'importance.
J. McDONNELL,
Secrétaire des commiss. de la Cie. de A. M. et c. l'in. de l'E. de la Louisiane.
1 juillet—3 en 14

SANGSUES.

SANGSUES—30 000 Sangsues—rue St. Pierre, entre Chartres et Royale.

Le soussigné, arrivant de France, a l'honneur d'informer le public de l'ouverture de son grand dépôt permanent d'excellentes sangsues de Hongrie, qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix très modérés. Ayant abandonné depuis quelques années ce genre de commerce et voulant le continuer sur une grande échelle, le soussigné profite de cette occasion pour assurer le public qu'il n'y aura jamais chez lui que des sangsues de 1ère qualité cédées jusqu'à 20 sous pièce.

Dépôt des mêmes sangsues à la paroisse St. Jean Baptiste, Bonnet Carré, à 25 sous. C. GUERINEAU.

P. S.—Reçu par le navire Persian, du Havre, un assortiment de lithographie et papier à tapisserie. 1 juil—4

SON—3000 boisseaux en débarquement d'un caneland, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 1 juil

HARICOTS—40 barils haricots blancs, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 1 juil

BACON—74 barriques jambons, plats côtés et épaules, en débarquement et en magasin, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 1 juil

FARINE—40 barils superfine, moulin de Providence, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 1 juillet

PORC—100 barils mess m. o. et prime à l'inspection, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 1 juil

PLATS côtés—10 boucauts, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 1 juil

DOUBLONS—50 doublons Espagnols, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée. 1 juil

BOTTES, Souliers et Brodequins—1000 caisses formant un assortiment complet, à vendre par R G HOBBS, 12 Douane. 1 juil

HUILE d'Olive—100 paniers en débarquement du navire Alcibiade venant de Marseille, à vendre sur la levée et en magasin par J. E. LOREILHE, coe Royale et Douane. 30 jn

VIN de Marseille—Un lot en barrique, qualité supérieure, en débarquement du navire Alcibiade venant de Marseille, à vendre chez J. E. LOREILHE, coe Royale et Douane.

VIN blanc de Sauterne—40 demi barriques qualité supérieure, à vendre par J. E. LOREILHE, coe. Royale et Douane.

BOIS de Teinture—80 quintaux Fustic, en débarquement, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 29 juin

JALAP—6 balles, en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 29 juin

PLATS COTES—58 barriques excellente qualité et en bon ordre, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 29 juin

WHISKEY—Un petit lot supérieur de Bourbon, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 29 juin

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment complet de ces articles, ils les livreront partout sur le Mississipi aux prix de la Nouvelle Orléans et sans faire payer de fret. WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 29 juin

JEANS du Kentucky, Linseys et Osnaburgs pour nègres, en magasin et à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 29 juin

BOEUF. Un petit lot prime, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 29 juin

GRAISSE en feuilles—150 barils prime, convenable aux détaillans, à vendre par WM. J. BRYAN & Co. 29 Commune. 28 juin

BOEUF prime—30 barils à l'inspection de Bozant, à vendre par WM. J. BRYAN & Co 29 Commune. 28 juin

FARINE—300 barils de St. Louis, marque Baker, à vendre par WM. J. BRYAN. 29 Commune.

HUILE. 30 paniers huile d'olive en débarquement de l'Eulalie de Bordeaux, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 8 juin

VIN rouge, de Basens et Montferrand, à vendre par les soussignés, en débarquement du navire l'Eulalie de Bordeaux. JORDY & BRAZIER, 69 rue Royale.

Ils ont aussi en magasin, vins rouges, de Pauillac, St. Emilion, Médoc et St. Julien, en barriques, de St. Estèphe, Haut Brion, Pauillac, St. Julien, Chateau Margaux et Chateau Lafitte, en caisses. Vins blancs, Haut Sauterne et Haut Barsac, en tierçons, eau de vie de Cognac et de Champagne, en demi quart de pipes. 3 juin—5

EAUX FUSILS, carabines et pistolets en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 juin

ARTICLES pour la pêche—Un assortiment général en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 juin

GRAISSE 30 barils et 36 demi barils, à vendre en magasin par JOHN R. SHAW & co, 24 Poydras. 26 juin

FARINE—300 barils de St. Louis et Ohio, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 24 Poydras. 26 juin

BEURRE—50 barillets frais, pour famille, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 24 Poydras. 26 juin

CHAUX de Thomaston à flot—400 barriques en débarquement du brick Georges, et à vendre par GEORGES BEDFORD, 47 Commune. 24 juin

JAMBONS—60 barriques, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 65 Camp. 24 juin

GRAISSE—En feuilles, de qualité supérieure, en barils et fréquins, à vendre par HEWITT, HERAN & co. 65 Camp. 24 juin

PORC—M. M. O. et prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par HEWITT, HERAN & co. 65 Camp. 24 juin

FARINE 293 barils farine, en débarquement du steamer Nathan Hale, et 200 barils [illegible] marque Baker, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp. 26 juin

HUILE de baleine épurée, d'hiver, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 24 juin

CORDAGE de Manilles de toutes dimensions, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 24 juin

CLOUS en fer de Suède, dimensions assorties, à vendre en magasin par GEO. E. CLIFFORD. 47 Poydras.

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 jn

HARICOTS—80 barils blancs supérieur, en débarquement et en magasin, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 23 jn

GRAISSE, Jambons &c.—94 boucauts jambons plats côtés, cuisses et épaules, 9 barils et 36 fréquins graisse et 30 barils patates, en débarquement des steamboats New World et Jos Davies, à vendre par HEWITT, HERAN & Co 65 Camp.

CHAPEAUX—30 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 3 jn

FEUTRES—20 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 3 jn

CAFE Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 6 juin

VIN de Muscat. liqueurs françaises, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 6 juin

O[illegible], à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 66, Camp. 3 juin

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co. 69, Bienville. 3 juin

GRAISSE—156 barillets et 40 barils prime, à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras. 1 juin

TOILE D'EMBALLAGE de Piede, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66 Camp. 3 mai

[illegible] de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT [illegible] Louis

[illegible] à vendre par JOHN R. SHAW & co, 24, Poydras. 20 juin

VENTES DE SHERIF.

Les héritiers de Fletcher vs. les aboutissans de Cassidy [illegible].

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un al. pl. writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District de la paroisse Baton Rouge, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 1er juillet 1843, à midi,

Les droits, titres et prétentions des héritiers de Daniel [illegible] dans les lots de terre ci-dessous désignés des propriétés ci-après décrites d'après un plan du faubourg St. Jean, dressé par Barthélemy Lafon, daté du 1er juin 1809 et déposé en l'étude de P. Pedesclaux notaire public, par acte du [illegible] savoir:

1o. Dans l'îlet No. 7, les lots 1, 2, 3 et 4, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

La moitié du lot No. 5 joignant le lot 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 9 mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur.

2o. Dans l'îlet No. 8, le lot No. 1 mesurant 120 pieds aux rues St. Jean, Washington et Broad et 148 pieds sur l'autre portion,

3o. L'îlet [illegible] mesurant 303 pieds à la rue St. John, 288 pieds [illegible] 245 pieds à la rue Sixth, et 180 à la r[illegible]

4o. Dans [illegible] lot No. 2, mesurant 60 pieds de face à la rue [illegible], sur 120 pieds de profondeur, et le lot No. [illegible] 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.

5o. Dans l'îlet No. 16, le lot No. 6 mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage sur 117 de profondeur et face à la rue Cinquième, et 134 pieds sur la ligne de l'autre côté.

6o. Dans l'îlet No. 17 les lots 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 de profondeur.

Un lot No. 6 mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième, sur 140 pieds de profondeur; les lots Nos. 8, 9 et 10, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur.

7o. Dans l'îlet No. 18, le lot No. 1 mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.

Les lots Nos 8, 9 et 10 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 140 pieds de profondeur plus ou moins.

8o. Dans l'îlet No. 23 les lots Nos. 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

9o. L'îlet No. 24 mesurant 300 pieds de face aux rues Washington, Lepage, Quatrième et Cinquième.

10. L'îlet No. 25 mesurant 300 pieds de face rue Lepage, 22 pieds à la rue Quatrième et 10[illegible] pieds à la rue Cinquième et environ 300 pieds sur le côté contigu à l'îlet 32.

11. Dans l'îlet No. 26, les lots 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur, le lot Nos. 8, 9 et 10 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 12 ayant 46 pieds de face à la rue Quatrième, sur 150 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond à une largeur d'environ 7 pieds.

Les lots sept 7 et 8 ayant chacun 60 pieds de face à la rue Troisième, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 11 ayant 27 pieds de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur, s'élargissant dans le fond à une largeur de 67 pieds.

12o. Dans l'îlet No. 30, les lots 3, 4 et 5, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur, les lots 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

13o. Dans l'îlet No. 31, les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 7 mesurant 33 pieds de face à la rue Deuxième, sur 150 pieds de profondeur, près du fond. Les lots Nos. 8 et 9 mesurant ensemble 126 pieds plus ou moins de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur, entre leurs lignes de fond.

14o. L'îlet No. 32 appelé le "Ropewalk," une portion de terre oblongue, mesurant 60 pieds de largeur à chaque extrémité et traversant de la rue Seconde à la rue Sixième, à peu près 1400 pieds de longueur.

15o. Dans l'îlet 33, le lot No. 5 mesurant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur plus ou moins.

Le lot No. 6 mesurant 70 pieds plus ou moins de face à la rue Deuxième, sur 150 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond.

16o. Dans l'îlet No. 34, le lot No. 1, et la moitié du lot No. 2 contigu mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur, et les lots No. 10, 11, 12, 13 et 14, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

17o. Les trois-quarts indivis de l'îlet No. 3 d'une forme irrégulière, borné par la Place Bretonne, le chemin de Gentilly et les rues Broad, Washington, ensemble toutes les améliorations.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. D. AUGUSTIN,
30 mai—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

P. Montfort Talband vs. ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—No. 10,947—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, le lundi 10 juillet 1843, à midi,

Trois lots de terre désignés par les Nos 5, 8 et 9, de l'îlet No. 1, situés à Tunisburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ un mille et demi de la ville de la Nouvelle Orléans, lesquels lots de terre font face au fleuve et sont vendus d'après un plan dressé par J. Schreiber, en date du 6 février 1837, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, abandonnés par ledit insolvable à ses créanciers.

Conditions: comptant D. AUGUSTIN,
9 juin—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans et ex officio syndic.

Hannah S. Wells épouse de Wm O. Anderson vs. Wm G. Anderson son mari.

COUR DE PAROISSE.—No. 15695—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi le 7 juillet 1843, à midi:

Une négresse nommée Keziah, âgée de vingt huit ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant D. AUGUSTIN,
6 juin—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. A. Roux et M. N. Cordier t. et l.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,479—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le 11 juillet 1843, à midi,

1o. Un îlet de terre situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 152, sur le plan original dudit faubourg, lequel îlet de terre est compris entre les rues Force, Liberté, Arts et Peintres, et mesurant d'après un certain plan fait le 10 avril 1837 par Voiquin, architecte, et déposé en l'étude de A. Chiapella, notaire public, en cette ville, 300 pieds de face à la rue Liberté, et une même façade à la rue de la Force, 319 pieds de face sur la rue des Arts et une même façade à la rue des Peintres, ensemble avec tous les droits, priviléges et dépendances qui y appartiennent.

2o. Un autre îlet de terre situé au faubourg Washington au dessous de cette ville, désigné par le No. neuf, sur un certain plan dressé par B. Rillieux & Co., ingénieurs, daté du 8 novembre 1836, et déposé en l'étude de J. Mossy, notaire en cette ville, lequel îlet de terre est compris entre les rues Girod, Urquhart et Emilie et par la propriété des Religieuses Ursulines et ayant émis les lots de terre numérotés de 1 à 11 inclusivement, lesdits lots ont les dimensions suivantes, savoir: le lot No. 1, 31 pieds 1 pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart dont il forme l'encoignure; les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur et le lot No. 11, 31 pieds 1 pouce et une ligne de face à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod dont il forme l'encoignure; lesdits 11 lots de terre sont bornés dans le fond par la propriété des Religieuses Ursulines, ensemble avec les droits, priviléges et dépendances qui y appartiennent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. D. AUGUSTIN,
10 juin—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Laurent Millaudon vs. Richard M. Carter

COUR DE PAROISSE.—No. 15,578.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 3 juillet 1843, à midi, l'esclave et les propriétés suivantes, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un jeune Nègre nommé SAM, maintenant âgé d'environ 23 ans.

2o. Trois lots de terre situés dans le faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, dans l'îlet compris entre la promenade Colisée, la rue Euterpe, la promenade Prytanée et la rue Prytanée, et désignés par les numéros six, sept et huit sur un plan dressé par Louis Surgi, le 15 décembre 1832, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun, mesure anglaise, vingt-huit pieds cinq pouces face à la promenade Colisée, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

3o. Le quart indivis d'un certain îlet situé dans le faubourg Ste Marie, contenant quatorze terrains et désigné par le numéro six sur un plan dressé par Jean Gravier, maintenant déposé dans le bureau de la Compagnie de Navigation de la Nouvelle Orléans, dans cette ville, et étant le même îlet que ledit Richard M. Carter a acquis en société avec H. S. Cenas, J. P. Benjamin et J. R. Sterrett de Pierre Caillou, par acte passé pardevant Louis T. Caire, notaire public, le 2 février 1837.

4o. Deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, au-dessous de cette ville, et désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro cent dix-sept compris entre les rues Bagatelle, Duel, Espérance et St. Antoine, lesdits lots étant contigus et formant l'encoignure des rues Bagatelle et Duel, mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Bagatelle, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur.

5o. Le quart indivis de vingt lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet compris entre les rues Euterpe, Bacchus, Polymnie et Dryades, et désignés par les numéros d'un à vingt inclusivement, conformément au plan dressé par Louis Bringier arpenteur général, le 9 avril 1835, et déposé en l'étude J. B. Marks notaire public, le 25 mars 1837. Les lots numéros un deux, trois et quatre mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Euterpe, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur. Le lot numéro cinq formant l'encoignure, mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Euterpe, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur et face à la rue Dryades. Les numéros six, sept, huit, neuf, dix et onze mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Dryades, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur. Le lot numéro douze formant l'encoignure, mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Dryades, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur et face à la rue Polymnie. Les Nos. treize, quatorze, quinze, seize mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Polymnie, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur. Les lots Nos. dix-sept, dix huit et dix-neuf mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Bacchus, sur cent vingt sept pieds dix pouces de profondeur. Et le lot numéro vingt, formant l'encoignure, mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Bacchus, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur et face à la rue Euterpe; le tout mesure américaine.

Conditions, comptant. D. AUGUSTIN,
31 mai—3en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. Cauvin vs. ses créanciers.

COUR DE PAROISSE.—No. 10,314—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 10 de juillet 1843, à midi,

Les propriétés ci-après décrites situées à Tunisburg, dans cette paroisse, rive droite du fleuve, et à peu près à un mille et demi de la ville de la Nouvelle-Orléans, et abandonnées par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:

1o. Deux lots de terre contigus, désignés par les Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 5, lesquels lots mesurent chacun, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 3/8 de face à la rue London, par 161 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2o. Un îlet de terre désigné par le No 6, composé de trente lots numérotés de 1 à 30, lesquels lots mesurent un pied anglais, savoir: les lots Nos. 1 à 11 chacun 28 pieds 9 pouces à la rue Décatur, sur 115 pieds de profondeur, les lots 12 à 15 chacun 28 pieds 5 pouces à la rue London, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur; les lots Nos. 16 à 26 chacun 29 pieds 5 pouces face à la rue De Armes, sur 115 pieds de profondeur; enfin les lots 27 à 30 chacun 28 pieds 9 pouces face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur.

Le tout conformément au plan général dudit Tunisburg fait par J. Schreiber, le 6 février 1837, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public le 26 février 1837.

Conditions, comptant D. AUGUSTIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans, ex-officio Syndic.
8 juin—3en10j

Jose Cassina vs. Achille Lion

COUR DE PAROISSE.—No. 15,8[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le 5 juillet 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, St-Pierre, Dorbigny et Orléans, et désigné comme les lots No. 6 et 7 de l'îlet No. 4, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Seconde Municipalité, daté du 1er mai 1838, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire; lesdits lots étant contigus et mesurant chacun, mesure américaine, 28 pieds 5 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le lot No. 6 de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces et 6 lignes, [illegible] jusqu'à la rue d'Orléans, [illegible] le lot No. 7 formant l'encoignure des rues St. Pierre et Dorbigny, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. D. AUGUSTIN,
2 juin—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

P. CUSACH;
PHARMACIEN,
[illegible] des rues Condé et St. Philippe,
NOUVELLE ORLEANS.

VENTES DE SHERIF.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. James Dennis.

COUR DE COMMERCE—No. 14,644—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale dans cette ville lundi le 10 juillet 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, et qui y appartiennent, situé rue Edward entre les rues Magasins et Constance au faubourg Lacourse de cette ville, et désigné par le No. 12 de l'îlet No. 56, sur un plan dressé par B. Lafon et déposé en l'étude de P. Pedesclaux anciennement notaire public de cette ville et mesure, mesure française soixante pieds de face à la rue Edward sur 150 pieds de profondeur—Et 40 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions comptant. D. AUGUSTIN,
1 juillet—3 en 30j shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE—No. 3,460—Michael Maher vs. Patrick Summers—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jas. Holbert et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi 18 juillet 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Mandeville, Urquhart, Girod et Marigny, désigné par le No. cinq de l'îlet No. cinquante sept, d'après le plan original dudit faubourg, mesurant, ledit lot, un pied anglais, trente-cinq pieds de face à la rue Mandeville, sur cent dix huit pieds de profondeur; ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière ledit lot de terre ci-dessus décrit sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

EMILE LA SERE,
1 juillet—3f en 15 Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 6173—Andrew Erwin vs. John Greene—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 1er. de juillet 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre désigné par le No. quatorze situé au faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Front, Benjamin, de la Nouvelle-Levée et Suzette, mesurant, ledit lot de terre, vingt quatre pieds de face à la rue Benjamin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions: comptant. EMILE LA SERE,
31 mai—3f en 30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 6090—Randal Corell vs Wm. Young Lewis—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, au No. 181, rue des Remparts, le samedi 1er. juillet 1843, à 10 heures du matin,

Un lot de meubles &c.
Saisi dans l'affaire ci-dessus,
Conditions, comptant, EMILE LA SERE,
19 juin—3 en 10 Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 216—Joshua Peebles vs. F. Connolly et al—fi. fa. contre P. Cunningham.

En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond payable à 12 mois et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au No. 92, rue St. Pierre, le jeudi 6 juillet 1843, à 10 heures du matin,

Un lot de meubles &c.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. EMILE LA SERE,
23 juin—3f en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No 3513—L. Millaudon vs. Peter Cunningham—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond payable à douze mois, et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, le mardi, 11 juillet 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Toute cette portion de terre de forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, située sur la partie de la batture des faubourgs Ste. Marie et Delord, au dessus de cette ville de la Nouvelle-Orléans, connue sous le nom du *Triangle* et désignée sous le No. deux, d'après un plan fait par C. F. Zimpel, député arpenteur des E. U. sous la date du 6 décembre 1834, et déposé en l'office de H. B. Cenas, notaire en cette ville; lequel lot mesure vingt deux pieds de face à la dite batture, vingt deux pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur à angle irrégulier, sur la ligne qui le sépare du lot No. un, de quarante-neuf pieds neuf pouces et de soixante douze pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du lot No trois; le tout mesure américaine.

Conditions—Comptant. EMILE LA SERE,
9 juin—3en30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE Commerce—No. 3060—Thomas Urquhart vs Asa O. Gove—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 3 juillet 1843, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre désigné sous le No. Neuf dans l'îlet No. Dix-sept situé au faubourg Annonciation, et mesurant soixante pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus.

Conditions: comptant. EMILE LA SERE,
2 juin—3en30j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 6185—James Stromby vs John White intervention de Peter Altemeyer.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au No. 81 rue des Magasins près de la rue Poydras, le mercredi, 5 juillet 1843, à dix heures du matin,

Le fonds d'une boutique de confiseur, et un lot de meubles
Saisis dans l'affaire ci dessus
Conditions, comptant. EMILE LA SERE,
20 juin—3f en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 6,208—La Banque de Cité de la Nouvelle Orléans vs. James Hopkins.

En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi, 8 de juillet 1843 à midi.

Cinquante actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles cent piastres par action ont été payées.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. EMILE LA SERE,
27 juin—3en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No 5894—James McMasters vs. J. A. Beard—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, le samedi 8 juillet 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, J. A. Beard à un certain jugement rendu par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse d'Orléans, de la somme de [illegible] dans l'affaire de J. A. Beard vs Mme. Pritchard, No. 15 64 du docket de ladite Cour.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. EMILE LA SERE,
27 juin—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

No. 15667—V. Labatut vs. Jh. Froelicher

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le 11 juillet 1843, à midi,

Le bateau à vapeur WALKER, ses agrès, apparaux et ameublement, comme il se trouve maintenant sur la rive droite du Mississipi, vis à vis la propriété de J. McDonogh.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. D. AUGUSTIN,
9 juin—3f en 3[illegible]j Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Mme Mandeville Marigny, épouse de Mme Joséphine Claiborne vs son mari.—No. 15,776.—Il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 8 de juillet 1843, à midi:

Le legs fait par Nicholas Girod au dit défendeur, et se montant à treize mille trois cents piastres, saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions: comptant. D. AUGUSTIN,
27 juin—3fen 10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

CAFE, SUCRE & TABAC—130 caisses sucre blanc et brun, 452 sacs café prime vert, 27 balles tabac en feuilles, en débarquement du steamship Alabama, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 19 juin

VIN de Madère de Marseilles—40 1/4 barriques, à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, rue St Louis. 19 jn

VIN de Marseilles—200 barriques en débarquement de la barque Eléonor, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, rue St. Louis. 19 jn

SAVON—100 caisses marques Winchester, à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13, rue St. Louis. 19 jn

CIDRE—50 barils Newark qualité supérieure, à vendre par GEO HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 19 mai

HUILE de graisse—11 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 66 Camp. 15 juin

PLOMB—3,800 saumons, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 65 Camp. 15 juin

BOEUF, à l'inspection, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 14 juin

PORC, à l'inspection, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 14 juin

ALCOHOL—10 barils, 6 à 8 1/2 au dessus de la preuve, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 14 juin

TAMARIN—136 fréquins tamarin, en débarquement du brick Ada de la Martinique, à vendre par BLANCHARD, KIMER & Co., 24, Bienville. 14 juin—3

BOTTES, Souliers et Brodequins—232 caisses actuellement en débarquement de la barque Layonet du Patrick Growler et à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co. 21 juin

MAQUEREAUX—40 barils No. 1, 2 et 3, en débarquement du navire Auburn, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 14 jn

BEURRE—16 fréquins nouveau Goshen, en débarquement aujourd'hui du navire Auburn, et à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 14 jn

PORC—200 barils mess, 40 dito [illegible] 50 dito mess mou, 20 dito prime, 10 dito prime à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 23 juin

BOEUF—150 barils prime, 50 dito thin prime, 20 demi barils mess, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 23 juin

GRAISSE—70 barils graisse ferme, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93 Tchoupitoulas. 21 juin

FARINE—3300 barils, en débarquement du steamer Walnut Hill, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 66, Camp. 21 juin

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général en débarquement des navires Lion, Gowder et J. A. Lancaster, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 14 juin

BRODEQUINS Russett, 1ère qualité pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 23 jn

BOTTES, Souliers et Brodequins, en débarquement de la barque Lancaster, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour le comptant, par A. F. DUNBAR & Co, 10, rue de la Douane. 23 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
DEUX CENTS caisses comprenant un bel assortiment, en magasin et à vendre à bas prix, pour clore, par J. H. FELT, 13 Magasins. 22 juin

BRODEQUINS de Russet—Quelques caisses de brodequins cuir tanné avec du chêne, en magasin et à vendre par J. H. FELT, 13 Magasins. 22 juin

WHISKEY—200 barils rectifiés, en magasin et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 29 juin

MIEL—400 gallons de la Havane, à vendre par petite quantité par E. TROISGROS, 76 Vieille Levée. 19 juin

GENIEVRE—25 barils d'Amérique, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 19 juin

PEINTURES—15 barils huile de lin, 10 barils térébenthine, 10 barils peinture blanche, Un choix de brosses et diverses autres peintures, vernis &c. à vendre à des prix réduits par P CUSACHS, Coin des rues Condé et St. Philippe. 6 juin

AGENCE de la Raffinerie de sucre de Boston.—Sucre raffiné en pains, en poudre et écrasé, constamment en mains et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 14 jn

VENTES DE SHERIF.

Adèle Duarte, femme de Gabriel E. Villeré, vs Pierre Adolphe Ducros.

COUR DE DISTRICT—No. 21,968—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, vendredi cinq juillet 1843, à midi, les propriétés et esclaves suivants, savoir:

1o. Un terrain situé dans la 3me Municipalité de cette ville, rue des Champs-Elysées, entre les rues Victoire et Moreau, mesurant quarante six pieds onze pouces de face sur cent pieds de profondeur: ensemble avec les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre terrain situé aussi dans la 3me Municipalité, rue Moreau, entre les rues Espagne et Mandeville, ayant soixante-trois pieds onze pouces de face à la rue Moreau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur; ensemble avec les améliorations et édifices qui s'y trouvent.

3o. Pauline, négresse âgée d'environ 32 ans; et sa fille Eugénie, âgée d'environ un an.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. A. SIDNEY LEWIS,
31 mai—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

Charles F. L[illegible] vs. Giovanni Polessy.

COUR DE DISTRICT—No. 21,199—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, vendredi 14 juillet 1843, à midi, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Cinq lots de terre situés près de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos un, deux, trois, quatre et cinq, de l'îlet No. onze, compris par les rues Kerlerec, Columbus, Prieur et Johnson, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer de la 1ère Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 avril 1838, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire public, en date du 16 mai 1841. Le lot No. un formant l'une des encoignures des rues Prieur et Kerlerec, mesure trente un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Prieur, vingt deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Kerlerec, cent vingt neuf pieds six pouces sur la ligne qui le divise d'avec la propriété de la veuve Castanedo, cent quarante huit pieds huit pouces de profondeur sur l'autre ligne, le divisant du lot No. deux, et trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du fond. Les lots Nos deux, trois et quatre mesurent chacun trente un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Prieur, cent quarante huit pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le No. cinq, trente un pieds six pouces et la moitié d'une ligne de face à la rue Prieur, sur cent quarante huit pieds huit pouces de profondeur: Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

2o. Un lot de terre d'une forme triangulaire, situé au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Kerlerec, Johnson et Prieur, mesurant cent vingt six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Kerlerec, cent trente pieds sur la ligne qui le divise du lot No. un ci-dessus décrit, et vingt sept pieds sur la ligne du fond, sur une ligne parallèle à la rue Johnson et Prieur: ledit triangle devant être pris à partir du vingt deux pieds quatre pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec, le tout mesure anglaise.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. A. SIDNEY LEWIS,
10 juin—3 en 30j. Shérif de la Cour de District

Abel Dreyfous et Isaac Hafer versus Louis Duvignaud.

COUR DE DISTRICT—No. 23,801—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi huit juillet 1843, à midi,

Le quart indivis d'une certaine portion de terre située au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, faisant partie de l'îlet No. quatorze, et comprise entre les rues Louisa, Urquhart, Moralès et Louisa, ladite portion de terre mesurant 342 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Louisa, 294 pieds un pouce et 4 lignes de face aux dites rues Urquhart et Moralès, et 312 pieds 7 pouces, et 4 lignes sur la ligne de division qui joint cette portion avec l'autre portion dudit îlet No. quatorze; le tout mesure anglaise. Ensemble avec toutes les dépendances et améliorations qui sont dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. A. SIDNEY LEWIS,
5 juin—3f en 30j Shérif de la Cour de District.

Les président, directeurs et Co. de la banque de la Louisiane, versus G. W. Denton, Edward Yorke et Edward Ogden.

COUR DE DISTRICT—No. 23,366—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 10 juillet 1843, à midi: les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Un demi lot de terre situé au faubourg Ste Marie entre les rues Poydras et Girod, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, sur cent soixante pieds de profondeur, mesure française.

2o. Un lot de terre situé au même faubourg, et entre les mêmes rues, mesurant vingt neuf pieds de face à ladite rue des Magasins, sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur, mesure américaine.

3o. Un autre lot de terre situé au même faubourg, mesurant trente cinq pieds de face à la rue des Magasins sur cent soixante dix pieds six pouces de profondeur, mesure américaine.

4o. Un autre lot de terre situé comme ci dessus, mesurant trente cinq pieds de face à la dite rue des Magasins, sur cent soixante pieds de profondeur, mesure française: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. A. SIDNEY LEWIS,
6 juin—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

Elizabeth Doudtel, femme de Charles Hugh Rannum vs Bridget Armstrong, femme de John Quinn.

COUR DE DISTRICT—No. 21,3[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, onze juillet 1843, à midi:

Une certaine portion d'un lot de terre désigné par le No huit, situé au faubourg Delord, dans la seconde Municipalité, entre les rues Julie et Triton, mesurant trente huit pieds de face à une allée de 27 pieds de large (servant de passage commun à tous les lots qui y font face), sur quatre-vingt quatre pieds six pouces de profondeur [illegible] le tout mesure anglaise; ensemble avec toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant A. SIDNEY LEWIS,
7 juin—3f en 30j Shérif de la Cour de District.

La Banque du Canal de la Nouvelle Orléans vs. Jedediah Leeds.

COUR DE DISTRICT—No. 22,497—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, 11 juillet 1843, à midi,

Un cinquième indivis de trois certains lots de terre situés au faubourg Delord, maintenant dans les limites incorporées de la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sur le plan dressé par Richard Delafield, daté du 19 mars 1834, [illegible] avec toutes les améliorations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant. A. SIDNEY LEWIS,
7 juin—3 en 30 Shérif de la Cour de District

La Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans vs. John Williamson.

COUR DE DISTRICT—No. 22 574. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi six juillet 1843 à midi:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'îlet borné par les rues Nayades, Apollon, Terpsichore et Melpomène, au faubourg Annonciation [illegible] d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans en date du 9 mars 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville: Le dit lot mesurant vingt huit pieds [illegible] entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. A. SIDNEY LEWIS,
1 jui—3en30j Shérif de la Cour de District.

Veuve Marie Jacobs vs. J. M. Vandegriff.

COUR DE DISTRICT—No 23 523—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi 7 juillet 1843, à midi:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situé dans cette ville, au faubourg Washington, désigné par le No sept de l'îlet No trois, borné par les rues Port, St. Ferdinand, Moreau et Architectes, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue des Architectes, la même façade à la rue Moreau, sur cent trente huit pieds un pouce et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise. Ensemble avec les bâtisses, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent.—Le tout conformément au plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, en date du 9 février 1836, déposé dans l'étude de feu Félix de Armas, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre ainsi que les améliorations qui sont dessus, seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution satisfaisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS,
19 juin—3 en 15 Shérif de la Cour de District

Merle, Baylis & co. vs. Manuel Moreau et Similien Brusle, h. e. l.

COUR DE DISTRICT—No. 23,340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, 22 juillet 1843, à midi:

AMELIE, négresse créole âgée d'environ 22 ans, cuisinière et blanchisseuse.
FRANCOIS, nègre âgé d'environ 50 ans, jardinier.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Un quart comptant et la balance à six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des plaintifs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS,
19 juin—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

ETAT DE LA LOUISIANE, paroisse de Jefferson—Henry E. Morton vs. Wm. Jones, No. [illegible]—Peter Dalman vs George Jonte & Wm. Jones, No. 8[illegible]—En vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés l'un par l'honorable Cour du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et l'autre par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse de Jefferson, j'offrirai en vente publique, à l'Arcade de Banks, samedi premier juillet prochain, à midi, la propriété suivante, savoir:

Huit lots de terre situés dans la paroisse de Jefferson et dans le carré compris entre les rues Jackson, Chippewa, Philip et Fulton, désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, quatorze, quinze, d'après un plan dressé par Gibson et annexé à un acte en l'étude de H. B. Cenas, notaire public à la Nouvelle Orléans, en date du 7 février 1835, ainsi que les bâtisses &c. qui s'y trouvent.

Conditions—comptant. MANUEL J. GARCIA,
1 juin—3 en 30 Shérif de la paroisse Jefferson

FROMAGE—100 caisses en débarquement et en magasin, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 14 jn

CIDRE—35 baril excellent cidre de Newark, en débarquement de l'Auburn, à vendre par GEO. HARRISON, 67. Tchoupitoulas. 14 jn

DES avances libérales comptant seront faites sur les consignations adressées à MM. Clark & Kellogg. 12 juin

ROUES de charrettes de toutes dimensions, de deux à cinq pouces de jante, à vendre à bas prix par J. D. DENEGRE, 10 Douane. 12 [illegible]

LIQUEURS et Vins—11 quart pipes de Malaga et Madère, 19 demi do et barils eau de vie, genièvre, &c. en débarquement de la goëlette Van Buren, et à vendre par ROBERTS & HALL, 78, Magasins. 19 mai

A LOUER—Les magasins Nos. 23 et 25, rue de la Levée. Pour les conditions qui seront modérées, s'adresser à HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 8 juin

A LOUER PRESENTEMENT—Une Maison à étages en briques, située rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. S'adresser à E. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 11 juin

BOUTEILLES.

BOUTEILLES! BOUTEILLES!! BOUTEILLES!!!
ON ACHETE des bouteilles françaises vides, à la salle Washington, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. 27 mai—1m

AVIS.
LES personnes ayant des bouteilles à vin de Bordeaux vides, en trouveront le placement en s'adressant immédiatement à l'encoignure des rues Royale et Douane.

BEURRE de Goshen—45 barillets, en débarquement du Newark, à vendre par TUFTS & HUBBARD, 20, Douane. 2 juin

BACON—80 barriques jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 24 Poydras. 26 juin

VENTES DE CE JOUR.

PAR M. BARNETT, Jr.

IL sera vendu samedi 1er juillet 1843, sur les lieux, à onze heures, rue Dumaine, entre Levée et Condé,

L'établissement bien connu et bien achalandé du CHENE VERT, rue Dumaine No. 36, se composant d'un billard et de tout ce qui concerne un café, pension et logement.

Conditions:—Moitié comptant, la balance à six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction du vendeur.
1 juil—1

Esclaves, Esclaves!
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui, à l'Arcade de Banks,
Plusieurs nègres de champ, de valeur, et domestiques de maison.
Plus de détails à la vente. 1 juillet—1

Vente positive d'immeubles.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan samedi, 1er de juillet, à midi, à l'Arcade de Banks,

1o. Un lot de terre étant le No. 4, ayant de face 31 pieds à la rue Hevia, 31 pieds 6 pouces à la rue Perdido 114 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No. 5, et 110 pieds de profondeur sur l'autre ligne. Ce lot est avantageusement situé entre les rues Girod et Freret.
Vente positive pour cause de départ.
Conditions: comptant.

2o. Un lot de terre ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia, sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Cypres et Magnolia, près le nouveau Bassin.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

3o. Un lot de terre No. 17, dans l'îlet borné par les rues White, Euterpe, Hercules et le bassin Gormley, mesurant 32 pieds de face à la rue White, sur 96 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur.

4o. Un lot de terre No 13, dans l'îlet borné par les rues White, Euterpe, Hercules et Terpsichore, mesurant 32 pieds de face à la rue White, sur 96 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur.

Les conditions des deux lots dernièrement décrits sont: un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets sans endosseurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. Mazureau, notaire public. 1 juil—1

Vente, sans [illegible]
PAR [illegible]

SAMEDI 1er Juillet, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. [illegible] Chartres:
900 Barres et de paquets [illegible] Suède, en barres de dimensions assorties, de—1 1/2 à 4 X 1 1/2; convenable pour les forgerons et habitans.
La vente se fera sans réserve et en petits lots à la convenance des acheteurs. 30 juin—2

AVIS.

Election pour un Représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le Premier District congressionnel composé de la Municipalité No. un et de la Municipalité No. trois, de la Nouvelle-Orléans, du faubourg Tremé et des paroisses St.-Bernard et Plaquemines;—Un Représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le second District congressionnel, composé de la Municipalité No. Deux de la Nouvelle-Orléans et de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi, et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St.-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne;—Un Représentant à l'Assemblée générale de l'Etat, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'Honorable Amaron Ledoux. Et prenant l'opinion du bon Peuple de l'Etat sur la nécessité et l'utilité de convoquer une Convention pour amender la Constitution de l'Etat de la Louisiane

Conformément à une proclamation lancée par Son Excellence A. Mouton, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Avis est par le présent donné à tous les citoyens de la paroisse d'Orléans et du Second District sénatorial, qu'une élection aux postes ci-dessus énumérés, et à l'effet ci-dessus établi sera tenue le lundi 3 de juillet 1843, de 10 heures du matin à 4 heures P. M., dans la ville et paroisse d'Orléans, second District sénatorial.

Un poll sera ouvert dans chaque District de chaque Municipalité, aux endroits ci-après et sous la surveillance et la direction des inspecteurs et secrétaires suivans, savoir:

1re MUNICIPALITE.

Pour le premier District de la Première Municipalité, à l'Hôtel de la rue Conti (autrefois Richardson), sous la surveillance de MM. S. D. McNeil et W. W. King, inspecteurs, et A. Blondeau, secrétaire.

Pour le second District de la première Municipalité, au café de l'encoignure des rues de Chartres et St Pierre (Place publique), sous la direction de MM. L. E. Forstall et Emile Wiltz, inspecteurs, et H. Gally, secrétaire.

Pour le troisième District de la première Municipalité, au café du Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans, sous la surveillance de MM. H. D. Peire et Manuel Cruzat, inspecteurs, et Armand Guyol, secrétaire.

Pour le quatrième District de la première Municipalité, au café à l'encoignure des rues Royale et St. Philippe, sous la surveillance de MM. François Conjeoles et F. E. Trical, inspecteurs, et Victor Bère, secrétaire.

Pour le cinquième District de la première Municipalité, à l'encoignure des rues Orléans et Tremé, sous la surveillance de MM. Z. Latour et F. Buisson, inspecteurs, et A. Lafferanderie, secrétaire.

SECONDE MUNICIPALITE.

Pour le premier District de la seconde Municipalité, à l'Hôtel St.-Charles, sous la surveillance de MM. Wm Fl[illegible] et George Hillmann, inspecteurs, et W. C. Auld, secrétaire.

Pour le second District de la seconde Municipalité, au local de la Municipalité de ladite Municipalité, sous la surveillance de MM. Henri Lockett et Wilhelmus Bogart, inspecteurs, et George Doane, secrétaire.

Pour le troisième District de la seconde Municipalité, à la maison de Philip Romero, encoignure des rues Lacourse et Annonciation, sous la surveillance de MM. L. Guion et James Patton, inspecteurs, et H. V. Baxter, secrétaire.

Pour le quatrième District de la seconde Municipalité, au café à l'encoignure des rues du Cirque et Poydras, sous la surveillance de MM. J. S. McFarlan et Frederick Jordy, inspecteurs, et Théodore Ryon, secrétaire.

TROISIEME MUNICIPALITE.

Pour le premier District de la troisième Municipalité, au café à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Levée, sous la surveillance de MM. J. F. Barthélemy et Germain Pierry, inspecteurs, et W. F. Wagner, secrétaire.

Pour le second District de la troisième Municipalité, à Franklin Hall, encoignure des rues Victoire et Champs-Elysées, sous la surveillance de MM. Victor Leblanc et Adrian [illegible], inspecteurs, et G. H. Harty, secrétaire.

Pour le troisième District de la troisième Municipalité, au café à l'encoignure [illegible] sous la surveillance de MM. Aug. [illegible] et August Dupré, inspecteurs, et D. Vaux secrétaire.

Pour le quatrième District de la troisième Municipalité, au café vis-à-vis du marché [illegible], sur le chemin du Bayou, sous la surveillance de MM. L. F. [illegible] et Nicholas Fortin, inspecteurs, et Frederick [illegible], secrétaire.

NOTA—Les votes seront pris ledit jour et comptés immédiatement après la clôture des polls (Sect. 3e de l'acte amendant l'acte relatif aux élections, approuvé le 25 mars 1842.)

Chaque votant déposera son vote sur un ticket qui contiendra les noms de tous les candidats pour lesquels il vote, et aura le poste pour lequel il vote pour eux (sect. 2. Loi sur les élections 7 mars 1842).

Quant à la manière dont ces votes devront exprimer leurs opinions sur la nécessité et l'utilité de convoquer une Convention, la première section de l'acte intitulé "Acte pour expliquer et amender un acte intitulé 'Acte pour prendre le point de vue du peuple de l'Etat sur la nécessité et l'utilité de convoquer une convention pour amender la Constitution,' &c. approuvé le 25 février 1842," dit que:

Il sera du devoir de toute personne votant pour ou contre une convention d'avoir écrits ou imprimés sur le dos du même ticket qu'il déposera pour les Représentans aux offices, [illegible] les mots POUR UNE CONVENTION ou POINT DE CONVENTION, ou des mots équivalens, selon le cas; [illegible] commissaires tiendront une liste séparée et distincte des noms de ceux qui ont voté [illegible] les mots POUR UNE CONVENTION ou POINT DE CONVENTION, ou des mots équivalens, selon que le vote aura été donné pour ou contre une convention.

N. B. Les inspecteurs et secrétaires ci-dessus désignés sont invités à se rendre à la Cour de Paroisse pour prêter serment qu'ils rempliront loyalement et avec impartialité leurs devoirs et leurs fonctions respectives.

Attendu que la loi sur les élections établissant les élections par Districts dans la ville de la Nouvelle Orléans laisse quelque doute, quant à la manière d'après laquelle les retours d'élections doivent être faits, le soussigné juge de paroisse a l'honneur de recommander aux différens bureaux d'inspecteurs dans les différens Districts, de lui transmettre le lendemain de l'élection ou aussitôt après que possible: 1o Un certificat par duplicata du nombre de votes donnés aux différens candidats pour Représentans au Congrès et Représentans à la Législature de l'Etat; et 2o Une liste par duplicata des noms et votes relatifs à la convention, ainsi qu'il est prescrit par la loi ci-dessus citée, de manière à ce qu'ils puissent convenablement remplir les fonctions qui lui sont imposées par la loi.

CHARLES MAURIAN,
13 juin Juge de Paroisse.

VINS, Anisette et Liqueurs,
100 barriques vins de Marseilles de Elisée Baux, F. Grousset et Latour,
50 barriques Montferrand,
200 caisses St. Julien et St. Estèphe Médoc,
500 do vins blancs de Lacocq, en bouteilles et 1-2 bouteilles, Sauterne, Barsac et Carbonnieux,
150 caisses liqueurs assorties,
6 paniers anisette superfine, fine et commune,
20 1/4 barriques Madère de Marseilles, article supérieur,
12 barils [illegible] do do.
25 1-4 barriques vin de Porto,
En magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
27 jn 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

CHOCOLAT espagnol—6 caisses chocolat doux, dernièrement reçues et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti. 27 jn

CAFE—100 sacs café vert de la Havane, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée, entre St. Louis et Conti. 27 jn

HUILE—75 paniers huile d'olive de James Planiol, en bouteilles de 24 onces, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti. 27 jn

CHANGE—$2,000 à vue sur New York, à chèques de $500 chaque, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 27 juin

SACS DE PITRE—2,000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 26 jn

VIN—15 paniers Champagne, à vendre par C. DOANE & Co. 69 Poydras. 22 juin

HUILE de palmachristy—30 barils No. 1, à vendre par C. DOANE & Co. 69 Poydras. 22 juin

CAFE de Rio, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co. 69 Bienville. 20 juin

PORC—300 barils mess à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 19 juin

BOEUF—200 barils mess, M. O. et prime, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 19 juin

MAIS—500 sacs à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93. Tchoupitoulas. 19 juin

GRAISSE—30 barils prime en magasin, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 19 juin

BOEUF et Porc Mêlés—Quelques barils à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 19 juin

CAFE de Rio en magasin, à vendre par WM. PREHN. 56 Douane. 15 juin

DIAPRE et damassé—Un assortiment à vendre par WM. PREHN. 56, Douane. 15 juin

CIDRE de Boston—100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier. 13 mai

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 10 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par BLANCHARD, KIMER & Co, 21 Bienville. 10 mai—4

TOILE d'emballage du Kentucky, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 82 Gravier. 13 juin

COTON bleu indigo—3 caisses, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 82, Gravier. 13 juin

PIERRE à filtrer de Madère, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 82, Gravier. 13 juin

CHAPEAUX goudronnés, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 1 juin

CAFE de la Havane, fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 8 juin

COTONNADE à vendre en magasin, par WM. PREHN & Co, 56 Douane

HUILE d'Ours—Un baril superfine, à vendre par J U LAVILLEBEUVRE, 149, Commune. 16 mai

SALARATUS—21 barriques du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 40 Gravier. 22 mai

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 22 mai

CAFE [illegible] à vendre en magasin par GEO. GREEN & BROTH, 82, Gravier. 21 mai

SACS en pitre, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 26 mai

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental de la Louisiane—No. 765—F. A. Bradford, chargé de la vente des biens de la faillite de Pierre Joseph Tricou, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le mercredi 12 juillet prochain, à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit failli à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Remparts, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, ayant 30 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure américaine, borné d'un côté par la rue Dumaine par la propriété appartenant ou ayant appartenu à la Vve. Tricou et de l'autre côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Claude Gurlie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à un étage et 2 arrière-bâtisses aussi en briques. Ensemble 130 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

CONDITIONS:

L'acquéreur de la propriété prendra le stock et assumera le paiement d'un emprunt de $6,590 sur lequel le premier paiement sera dû le 1er. mars 1844 et la balance—comptant.

Cette propriété est actuellement louée à bail pour jusqu'au 31 octobre prochain, l'acquéreur recevra le loyer du jour de la vente.

II. Treize carrés ou îlets de terre situés dans le district disposé pour l'élargissement du faubourg Washington, conformément à deux différens plans dressés par Journot, député arpenteur de la troisième municipalité le 20 février 1837 et approuvé par Joseph Pilié, arpenteur en chef de ladite municipalité, le 7 janvier 1837, lesdits îlets sont bornés comme suit:

1o. L'îlet No. 6 compris entre les rues Delacroix, Bienvenu, Monroe et Hancock, contenant 24 lots numérotés de 1 à 24.
2o. L'îlet No. 16 compris entre les rues Grands Hommes, Craps, Monroe et Hancock, contenant 26 lots numérotés, de 1 à 26 inclusivement.
3o. L'îlet No. 17 compris entre les rues Craps, Amour, Monroe et Hancock, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26, inclusivement.
4o. L'îlet No. 30, compris entre les rues Urquhart, Girod, Monroe et Gordon.
5o. L'îlet No. 31 compris entre les rues Urquhart, Girod, Gordon et Benton.
6o. L'îlet No. 48, compris entre les rues Solidelle, Joséphine, Benton et Adams.
7o. L'îlet No. 49 compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Benton et Gordon.
8o. L'îlet No. 50 compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Gordon et Monroe.
9o. L'îlet No. 51 compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Hancock et Monroe.
10o. L'îlet No. 58, compris entre les rues Monroe, Gordon, Génie et Célestine.
11o. L'îlet No. 59, compris entre les rues Hancock, Monroe, Génie et Célestine.
12o. L'îlet No. 60, compris entre les rues Hancock, Monroe, Libéraux et Génie.
13o. L'îlet No. 61, compris entre les rues Monroe, Gordon, Libéraux et Génie.

III. Deux carrés ou îlets de terre situés dans le district disposé pour l'élargissement du faubourg Washington, au bas de cette ville, conformément à 4 plans originaux numérotés 1, 2, 3 et 4, dressé par Joseph Pilié, voyer de la 3e. municipalité, en date du 1er septembre 1836, et déposés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public. Lesdits îlets sont désignés par les Nos. 32 et 33, sur le plan No. 2, et sont bornés comme suit:

L'îlet No. 32, est compris entre les rues Solidelle, [illegible] Hancock et Tricou, et contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement.

L'îlet No. 33, compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Hancock et Tricou, et contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement.

Conditions, comptant.

IV. Sept îlets de terre situés dans le nouveau faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les Nos. 56, 57, 58, 34, 35, 36 et 37, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er. septembre 1836, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.

1o. L'îlet No. 56, est compris entre les rues Abondance, Hancock, Agriculture et Tricou.
2o. L'îlet No. 57, compris entre les rues Abondance, Hancock, Tricou et Tresor.
3o. L'îlet No. 58, compris entre les rues Agriculture, Delery, Tricou et Tresor.
4o. L'îlet No. 34, compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Delery et Tricou.
5o. L'îlet No. 35 compris entre les rues Célestine, Joséphine, Delery et Tricou.
6o. L'îlet No. 36, compris entre les rues Tricou, Célestine, Joséphine et Hancock.
7o. L'îlet No. 37, compris entre les rues Génie, Joséphine, Tricou et Hancock.

V. Cinq îlets de terre situés dans le même faubourg et désignés sur le plan dressé par Journot, le 11 janvier 1837, en l'étude de C. Pollock, notaire, sous les Nos. 5, 8, 22, 26 et 27.

1o. L'îlet No. 5, compris entre les rues Bienvenu, Delaronde, Adams et Monroe, contenant 23 lots.
2o. L'îlet No. 8, compris entre les rues Delaronde, Moreau, Adams et Monroe, et contient 24 lots.
3o. L'îlet No. 22 compris entre les rues Amour, Bons Enfans, Monroe et Hancock, et contient 32 lots.
4o. L'îlet No. 26, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Gordon et Adams, contient 28 lots.
5o. L'îlet No. 27, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Gordon et Adams, contient 28 lots.

VI. Quatre îlets de terre situés au bas de la ville, et dans le même faubourg, désignés par les Nos. 33, 34, 35 et 55, sur un plan dudit faubourg, dressé par Journot député arpenteur, et approuvé le 11 janvier 1837 par Joseph Pilié, alors arpenteur en chef de la 3e. Municipalité, et déposé dans les archives de la 3. Municipalité

1o. L'îlet No. 33, compris entre les rues St. Jean Baptiste, Girod, Benton et Gordon, et contient 28 lots.
2o. L'îlet No. 34, compris entre les rues St. Jean Baptiste, Girod, Monroe et Gordon, et contient 28 lots.
3o. L'îlet No 35, compris entre les rues St. Jean Baptiste, Girod, Monroe et Hancock, contient 28 lots.
4o. L'îlet No. 55, compris entre les rues Célestine, Joséphine, Adams et Benton, contient 25 lots.

VII. Quatre lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos. 1, 2, 9 et 10 de l'îlet No. 1 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er. septembre 1836, déposé dans l'étude de C. Pollock, not. Ledit îlet No. 1, compris entre les rues Levée, Jumonville, Hancock et Tricou.

VIII. Quatre lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 de l'îlet No. un, compris entre les rues Levée, Jumonville, Monroe et Adams, sur un plan dressé par Journot, le 11 janvier 1837, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire. Lesdits lots ayant les dimensions suivantes:

1o. Le lot No. 3, mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée sur 157 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Adams, 161 pieds 2 pouces et 11 lignes de profondeur du côté de la rue Monroe et 33 pieds 6 pouces dans le fond.

2o. Le lot No. 4, mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée et 161 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté de la rue Adams, 164 pieds 10 pouces et 11 lignes sur le côté de la rue Monroe et 33 pieds 6 pouces dans le fond.

3o. Le lot No. 5 mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 164 pieds 10 pouces et 11 lignes de profondeur sur le côté de la rue Adams, 168 pieds 7 pouces et 7 lignes sur le côté de la rue Monroe et 33 pieds 6 pouces dans le fond.

4o. Le lot No 6 mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 168 pieds 7 pouces et 7 lignes sur le côté de la rue Adams, 172 pieds 4 pouces et 3 lignes du côté de la rue Monroe et 33 pieds dans le fond.

IX. Sept lots de terre situés dans le même faubourg, et désignés sur le dit plan par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No. 2, compris entre les rues Levée, Hancock, Jumonville et Monroe. Les dits lots mesurant comme suit:

1o. Le lot No. 6 mesure 34 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue de la Levée sur 177 pieds et 5 lignes de profondeur sur le côté de la rue Monroe, 180 pieds 10 pouces et 8 lignes sur le côté de la rue Hancock, et 34 pieds 9 pouces et 2 lignes dans le fond.

2o. Le lot No. 7 mesure 34 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue de la Levée, 180 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur sur le côté de la rue Monroe, 184 pieds 11 lignes sur le côté de la rue Hancock et 34 pieds 9 pouces et 2 lignes dans le fond.

3o. Le lot No. 8 mesure 34 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue de la Levée, 184 pieds 11 lignes sur le côté de la rue Monroe, et 185 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté de la rue Hancock, et 34 pieds 9 pouces et 2 lignes dans le fond.

4o. Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues Levée et Hancock et mesure 35 pieds 7 lignes de face à la première rue, 185 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la rue Monroe, 192 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Hancock et 34 pieds 10 pouces et une ligne dans le fond.

5o. Les lots Nos. 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun, 30 pieds de face à la rue Hancock, 156 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jumonville et Hancock.

6o. Le lot No. 12 forme l'encoignure des rues Monroe et Jumonville et mesure 30 pieds de face à la rue Monroe et 156 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Jumonville.

X. Deux lots de terre situés dans le même faubourg et désignés sur le même plan par les Nos. 1 et 2, de l'îlet No. 3, compris entre les rues Jumonville, Bienvenu, Hancock et Monroe, étant contigus et mesurant chacun 30 pieds 5 pouces et une ligne de face à la rue Monroe, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No. 1, formant l'encoignure de la rue Jumonville.

XI. Cinq lots de terre situés dans le même faubourg, district des architectes, désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16 et 17, de l'îlet No. 20, sur un plan dressé par Depouilly, arpenteur, le 26 septembre 1836, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, et ayant les dimensions suivantes: Les lots Nos. 14, 15 et 16, chacun 27 pieds 2 pouces et les lots Nos. 13 et 17, ayant chacun 27 pieds 3 pouces de face à l'avenue Lafayette entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, et mesurant de profondeur 139 pieds 3 pouces 6,8.

XII. Une portion de terre située dans le faubourg Washington, dans l'îlet compris entre les rues St. Avide, St. Jean Baptiste, Mathilde et la propriété des magasins à coton, désignée par le No. 13, sur le plan dressé par N. Rillieux & Co. le 8 novembre 1836, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire. La dite portion de terre est composée des lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et la moitié du lot No. 6, du dit îlet, et mesure 170 pieds 1 pouce et une ligne de face à la rue Mathilde, de l'encoignure de la rue St. Jean Baptiste à la propriété appartenant ou ayant appartenu à Francis Knight, en s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, sur 119 pieds à la propriété des magasins à tabac.

XIII. Deux îlets de terre dans le même faubourg, district de Pandelly, désignés par les Nos. 42 et 43, sur un plan par Journot, député arpenteur de la 3e municipalité, approuvé par J. Pilié, le 11 janvier 1837, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.

1o. L'îlet No. 42, est compris entre les rues Prosper, Gordon, Monroe et [illegible], et contient 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement.

2o. L'îlet No. 43, borné par les rues Monroe, Hancock, Prosper et St. Avide, et contient 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement.

XIV. Dix lots de terre situés dans le même faubourg, dit district de la presse à coton, désignés sur le plan dressé par Jos. Pilié, le 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire, par un acte du 4 mars de la même année, sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No. 9.

Les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 25 pieds de face à la promenade des Bons Enfans, entre les rues St. Ferdinand et la Presse à coton, sur 180 pieds de profondeur; les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue de la Presse à coton, entre les rues des Bons Enfans et Moralès, sur 104 pieds de profondeur. Le tout mesure anglaise, ensemble l'usage d'une allée dans le fond commune à tous les lots dudit îlet, conformément aux conditions établies sur le dit plan.

XV. Un lot de terre situé dans le même faubourg, district de la course Pandelly, désigné par le No. 52 sur un plan déposé en l'étude de C. Pollock, notaire et borné par les rues Hancock, Industrie, Tricou et l'Avenue Floride.

XVI. Un lot de terre dans le même faubourg, désigné par le No. 21 sur le plan No. 2 dressé par J. Pilié, en date du 1er septembre 1836 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire. Ledit îlet est borné par les rues Moralès, Urquhart, Tricou et Hancock, et contient 16 lots numérotés de un à seize inclusivement.

XVII. Un lot de terre dans le même faubourg, district Doussan, désigné sur le plan dressé par J. Pilié, député arpenteur, en date du 17 mai 1833, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, sous le No. 5 de l'îlet No. 14, mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Moralès sur 171 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

XVIII. Un lot de terre dans les mêmes faubourg et district, désigné par le plan ci-dessus mentionné par le No. 1 de l'îlet No. 20, mesurant 31 pieds de face à la rue Canet et 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue d'Urquhart.

XIX. Un morceau de terre dans les mêmes faubourg et district, formant partie de l'îlet No. 23, sur le plan ci dessus mentionné, mesurant 22 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue Girod, sur 341 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et 22 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste.

XX. Quatre lots de terre situés dans les mêmes faubourg et district, désignés sur le plan dressé par J. Barbot, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, sous les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'îlet No. 52, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Canet entre les rues Génie et Libéraux et 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

XXI. Huit lots de terre situés dans les mêmes faubourg et district désignés sur le plan ci-dessus mentionné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et aussi par les Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No. 54, ledit îlet étant composé de deux séries de numéros.

Les lots Nos. 1, 2 et 3 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Libéraux entre les rues Canet et Louisa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos. 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Louisa sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 4 formant l'encoignure de la rue Libéraux.

Les lots 1, 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Canet, sur 115 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 1 forme l'encoignure de la rue Libéraux.

XXII. Cinq lots de terre situés dans le même faubourg district Daunoy, et désignés sur le plan dressé par Depouilly, en date du 20 août 1836, et annexé à un acte pardevant Théodore Seghers, notaire, en date du 2 septembre 1836, par les Nos. 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No. 15.

Les lots Nos. 20, 21, 22, mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Urquhart entre les rues du Port et St. Ferdinand sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23, mesurant 29 pieds 5 pouces 3,9 de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue du Port.

Le lot No. 24 mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Port entre les rues Urquhart et Moralès sur 131 pieds 10 pouces 2,8 de profondeur.

XXIII—Neuf lots de terre situés dans les mêmes faubourg et district et désignés sur le plan ci dessus mentionné par les Nos. 1, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No. 16.

Le lot No. 1 mesure 23 pieds 7 pouces 8,8 de face à la rue Moralès sur 100 pieds de profondeur et de face à l'avenue Lafayette.

Les lots 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Urquhart, entre les rues du Port et l'Avenue Lafayette sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23 forme l'encoignure de la rue Urquhart et de l'Avenue Lafayette et mesure 28 pieds 7 pouces 4,8 de face à la première rue sur 100 pieds de profondeur et de face à cette dernière.

Le lot No. 24 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette entre les rues Moralès et Urquhart, sur 130 pieds 3 pouces 6,8 de profondeur.

XXIV—La moitié indivise de six lots de terre situés derrière la ville, dans l'îlet compris entre les rues Chemin du Bayou, la continuation de la rue de l'Esplanade, et les rues Roman et Dorbigny, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 9 août 1836. Lesdits lots étant contigus et formant ensemble une portion de terre de 90 pieds de face au Chemin du Bayou sur 259 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dorbigny qui la sépare de la propriété appartenant ou ayant appartenu à Reynal Auguste, 236 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Roman qui la sépare de la propriété appartenant ou ayant appartenu aux héritiers Duchamp, et 93 pieds de face à la continuation de la rue de l'Esplanade. Ensemble tous les droits du failli contre les Municipalités Nos. un et trois pour la prolongation de la rue de l'Esplanade. Ladite prolongation étant faite sur une pièce de terre appartenant aux lots ci-dessus décrits.

XXV—Trois lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny près de la ville, désignés par les Nos. 5, 6 et 9 de l'îlet No. 68 sur un plan dressé par [illegible] en date du 14 juin 1830 et déposé en l'étude de Félix de Armas notaire par acte du 24 juin 1830. Lesdits trois lots mesurant, mesure française, [illegible] suit: les lots Nos. 5 et 6 étant contigus mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 9 mesurant 60 pieds de face à la rue du Génie sur 120 pieds de profondeur.

XXVI—Tous les droits, titres et intérêts du failli dans et à trois morceaux de terre formant la dite concession d'un morceau de terre de [illegible] et neuf toises de face sur la rive gauche du fleuve, dans la paroisse d'Orléans, et situé à environ trois milles au-dessous de cette ville, appartenant autrefois à Paul Pandelly; lesdits trois morceaux de terre sont désignés par les Nos. 4, 5 et 6, sur un plan de division du morceau de terre plus haut ci dessus, dressé par Journot ingénieur civil de cette ville, annexé à un acte de vente passé par Carlile Pollock le 31 janvier 1836 par le syndic de Paul Pandelly au failli. Lesdits lots mesurant, savoir:

1o. Le lot No. 4 mesurant 2 arpens 14 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à un chemin de séparation de largeur, qui, sur ledit plan, sépare lesdits lots des trois morceaux des lots désignés sous les Nos. 2, 3 et 4, sur 14 arpens et 62 pieds de profondeur, sur la ligne de la limite inférieure de ladite double concession, et est borné sur la ligne supérieure par le chemin de séparation du lot ou morceau No. 5, et mesure 2 arpens et 63 pieds de largeur dans la ligne du fond.

2o. Le lot No. 5 mesure 2 arpens et 14 pieds 7 pouce et 3 lignes de face au chemin commun de séparation, et s'étend en profondeur sur la ligne du fond, marqué L J sur ledit plan, 14 arpens et au-dessus, est borné en haut par le lot ou morceau désigné sous le No. 6, en bas par le lot désigné par le No. 4, et dans le fond par ladite ligne L J sur laquelle il mesure en largeur 3 arpens et 63 pieds.

3o. Le lot No. 6 mesurant deux arpens 14 pieds 7 pouces 3 lignes de face audit chemin commun de séparation, sur 14 arpens 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de limite supérieure de ladite double concession, attenant à la propriété appartenant ou ayant appartenu à Charles Briggs, est borné sur la ligne inférieure par la ligne qui le sépare du lot ou morceau No 5, et mesure 3 arpens 63 pieds de largeur dans le fond sur ladite ligne L. J.

XXVII. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, désigné par le No. 34 de la section No. 29, Township No. 12, de la rangée, No. 12 Est, contenant 75 acres, conformément à un plan par B. Buisson, déposé en l'étude de F. [illegible], notaire, en date du 6 mai 1839.

CONDITIONS

Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets de l'acheteur, endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les propriétés.

XXVIII.—Esclaves, savoir:

1o. Rosalie, négresse âgée de 40 ans environ, maladive et sujette à des rhumatismes.
2o. Sally, négresse âgée de 30 ans environ, domestique de maison.
3o. Charlotte, négresse âgée de 36 ans, blanchisseuse,—et ses deux enfans, Charles d'environ 3 ans et Célestine d'environ 10 mois.
4o. Rachel, négresse âgée d'environ 22 ans, sujette aux maux de gorge,—et son enfant Emile, [illegible] âgé d'environ 4 ans, sujet à l'épilepsie.
5o. Hélène, négresse d'environ 19 ans, maladive—et son enfant Adèle, d'environ 5 ans.
6o. Henry, mulâtre d'environ 18 ans, domestique de maison, adonné à la boisson.
7o. Françoise, négresse d'environ 45 ans, cuisinière et domestique de maison.

CONDITIONS:

Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets des acheteurs, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

XXIX.—ACTIONS.

1o. 25 actions de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.
2o. 10 actions de la compagnie des architectes du 3me. district.

Conditions: Comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Lucien Hermann, not. pub.

A. SIDNEY ROBERTSON,
20 juin—3—en 30j Marshal des Etats-Unis.

Vente par le Marshal.

Edmund Mader vs. Alfred McCarty—F. P. Reeves. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 10 juillet 1843 à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale;

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la dite rue du Camp ou Commercial, sur [illegible] pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur [illegible] sur une profondeur irrégulière sur l'autre ligne, borné d'un côté par la propriété de M. Hall, et de l'autre par la propriété de [illegible], le tout d'après un plan fait par Hugh Grant, voyer, le 18 octobre 184[illegible], qui sera exhibé le jour de la vente. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une obligation avec caution satisfaisante portant cinq pour cent d'intérêt par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

[illegible] juin C. CLAIBORNE, marshal.

REÇU par le navire Tippecanoe, venant du Havre: [illegible] noirs et blancs, garnis de dentelle, [illegible]
8 juin CASTAINO & LOMBARD, 83, rue Conti.

VIN[illegible] reçu par le navire Tippecanoe [illegible] à vendre par CASTAINO & LOMBARD, [illegible]

EAU DE VIE et Genièvre—[illegible] à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 19 juin

VINS, [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 26 mai

482234